

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Commune d'AIX LES BAINS Confortement des digues du Sierroz

#### DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L 181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2018 est ouverte en mairie d'Aix les Bains une enquête publique de 32 jours, du mardi 5 février au vendredi 8 mars 2019 inclus concernant les travaux de confortement des digues du Sierroz sur la commune d'Aix les Bains.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie d'Aix les Bains, du mardi 5 février au vendredi 8 mars 2019 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h - le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h).

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>; Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Philippe NIVELLE est nommé commissaire enquêteur.

Il siègera selon les modalités suivantes en mairie d'Aix les Bains :

- le vendredi 8 février 2019 de 9h à 12h
- le jeudi 14 février 2019 de 9h à 12h
- le mercredi 27 février 2019 de 15h à 18h
- le vendredi 8 mars 2019 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées sur le registre tenu à sa disposition en mairie d'Aix les Bains.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- à la mairie d'Aix les Bains, siège de l'enquête, par courrier postal,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr)
- sur le site internet de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>) pendant toute la durée d'enquête.

Les observations reçues par voie électronique seront dupliquées et consultables sur le site internet susvisé.

Monsieur Renaud JALINOUX responsable du projet au CISALB - 42 rue du Pré Demaison - 73000 Chambéry, se tient à disposition du public pour fournir des informations sur le projet (courriel : [renaud.jalinoux@cisalb.fr](mailto:renaud.jalinoux@cisalb.fr)).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie d'Aix les Bains et à la Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts – Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.